

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 30 mars 2018

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 20 mars 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-15

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

ORGANISATION DE LA
SEMAINE SCOLAIRE -
RENTREE 2018

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. TOLLET), M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2018-18 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MAINAND), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2018-15 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-33 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT jusqu'au N° 2018-22 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOUBERT), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques donne la possibilité au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), saisi d'une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire et notamment de revenir à la semaine de 4 jours d'école.

En faisant le choix de s'engager dans une démarche de concertation large, transparente et sans a priori, la Ville de Caluire et Cuire a souhaité associer l'ensemble des acteurs concernés (parents, enfants, équipes enseignantes, agents municipaux travaillant dans les écoles, associations).

Au travers de questionnaires, de rencontres, d'ateliers participatifs, chacun a pu échanger, s'exprimer et donner son avis. Les recommandations de spécialistes des rythmes chronobiologiques des enfants sont également venues enrichir la réflexion.

Plusieurs scénarios ont été étudiés à partir de l'ensemble de ces contributions prenant en compte :

- l'intérêt de l'enfant, avec pour objectif de favoriser ses apprentissages et son bien-être,
- le retour des questionnaires des parents (59 % favorables à la semaine de 4 jours),
- les enseignements de la concertation et en particulier les éléments faisant consensus,
- les éléments et les idées qui sont ressortis lors des ateliers collaboratifs du 13 janvier 2018.

Deux scénarios ont été soumis dans le courant du mois de mars à chaque conseil d'école. Les résultats de cette consultation sont les suivants :

Nombre de conseils d'écoles favorables à la proposition A	15
Nombre de conseils d'écoles favorables à la proposition B	1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour, (les groupes " Caluire et Cuire en mouvement " et " Démocratie et Citoyenneté à Caluire " ne prennent pas part au vote)

- SE PRONONCE

en faveur de la proposition A d'organisation de la semaine scolaire répartissant les 24 heures de temps scolaire sur 4 journées selon les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30, conformément à la présentation annexée à la présente délibération ;

- AUTORISE

Monsieur le Maire à proposer au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le scénario retenu par la majorité des conseils d'écoles et par l'assemblée délibérante pour application à l'ensemble des écoles publiques du 1^{er} degré de Caluire et Cuire à la rentrée 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 30 mars 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET